

## **Hausse de la CSG... une promesse de campagne ? pas pour tous !**

Le candidat Macron avait fait de la hausse de la CSG une mesure phare de son programme de campagne. Elle devait permettre une augmentation du pouvoir d'achat. Mais si les salariés du privé devraient connaître une revalorisation de leur pouvoir d'achat (plus ou moins importante), les fonctionnaires auront au mieux un maintien de leur rémunération !

### **Pourquoi les fonctionnaires exclus du dispositif ?**

**Les salariés du secteur privé verront les cotisations « maladie » et « chômage » supprimées permettant de compenser (voire de gagner) par rapport à la hausse de la CSG. Ce qui n'est pas le cas des fonctionnaires qui ne sont pas soumis à ces cotisations du secteur privé. Le gouvernement a donc prévu de compenser cette hausse de la CSG par :**

- **La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES)**, au taux de 1%, prélevée sur les rémunérations des agents publics et des salariés des employeurs du secteur public et parapublic. Un taux de 1% plus faible que les 1.7 points de croissance de la CSG et qui ne concerne pas les fonctionnaires dont le traitement de base est inférieur à 1446
- **La mise en place d'une indemnité compensatrice différentielle. Le calcul de cette indemnité a été précisé par le décret 2017-1889 du 30 décembre 2017 (uniquement sur 2018 et 2019).**

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

**Une compensation qui sera calculée annuellement et qui s'annulera également en cas d'augmentation de la rémunération du fonctionnaire d'une année sur l'autre. La hausse de la CSG induit une nouvelle iniquité entre fonctionnaires et salariés du secteur privé.**

**L'alignement souhaité par le Président Macron justifiant notamment le retour du jour de carence dans la fonction publique ne semble pas se faire dans les deux sens !!!**

*S'engager à vos côtés, réussir ensemble*

**Pour diffusion et affichage**